
LA COMPENSATION DES ATTEINTES AUX ZONES HUMIDES : L'EXPERIENCE INTERNATIONALE.

par Geneviève **Barnaud**¹

Récente en France, la problématique du « *No net loss* » de zones humides est considérée aux Etats-Unis dès les années soixante-dix alors que l'Australie, le Brésil et quelques pays européens appliquent des politiques de compensation écologique « biodiversité » depuis une ou deux décennies. L'évolution de législations européennes et nationales liées aux politiques de l'eau font que l'Onema a demandé au MNHN de réaliser un tour d'horizon des pratiques de mitigation dans le but de tirer des leçons des expériences et méthodes déjà mises en œuvre avec plus ou moins de succès lors de la délivrance de permis d'aménagement et susceptibles d'être transposées ou adaptées au contexte national.

La manière et le degré de précision de l'estimation de « ce que l'on perd » en superficie et/ou en fonctions écologiques afin de déterminer « ce qui doit être récupéré » se trouve au cœur du sujet. Les avantages et inconvénients des systèmes d'évaluation de mesures de compensation, des différents dispositifs de calcul et d'émissions de « crédits » (individuel, banque, fonds) ainsi que des options d'intervention (restauration, réhabilitation restauration) ont été mis en évidence. Les limites intrinsèques et techniques d'un transfert brut de ces méthodes sont à l'origine du lancement d'une étude (2013-2015), regroupant plusieurs partenaires. L'objectif est de fournir aux agents de l'Onema, un outil de diagnostic de la qualité des évaluations et des propositions de compensation réalisées par des maîtres d'ouvrage dont les projets sont soumis au régime de la loi sur l'eau.

¹ Professeur au Museum national d'Histoire naturelle.